

La Gazette *Grignolaise*



Bulletin Municipal de Grignols - **Janvier 2022**





Sommaire

Le mot du maire P. 3	Adressage P. 16	Bibliothèque P. 27	Cérémonie P. 41
Présentation d' Emilie salon de coiffure P. 4	Gestion des déchets P. 18	Budget P. 28	Lutte contre l'ambrosie P. 42
Fête du village P. 5	CCIVS P. 20	Subventions associations P. 32	Etat Civil P. 43
Festival de la Vallée P. 6	Travaux P. 22	Emploi jeunes été P. 32	Dessins humouristiques P. 43
La vie du village P. 6	SMBI P. 24	Association P. 33	
Accueil des nou- veaux arrivants P. 10	Pays de l'Isle P. 25	Octobre Rose et Téléthon P. 40	
Infos pratiques P. 10	Etude développe- ment économique P. 25	Repas des anciens P. 41	
	Ecole de Grignols P. 26		



Le mot *du maire*

Malgré une année de pandémie marquée par des interdictions sociales et familiales, nos territoires ruraux ont subi leurs parts de réformes et de suppression de services publics, le dernier en date étant la trésorerie de Saint-Astier.

La loi Notre (Nouvelle Organisation des territoires de la République) votée en 2015 bouleverse nos communes rurales profondément.

L'Etat réformateur vient d'y ajouter une loi « Climat et Résilience » avec un écrit sur l'artificialisation des sols : 70 % des terres urbanisées de 2009 à 2019 l'ont été par 10 % des communes et maintenant on demande aux territoires ruraux de diviser par deux les zones constructibles par rapport à la décennie écoulée.

Notre Communauté de Communes se retrouve à payer un bureau d'études pour rendre compatible son plan local d'urbanisme intercommunal suivant les directives de l'Etat.

Ces services fonctionnant avec des chiffres et des statistiques, comment voulez-vous que l'on puisse se développer pour garder notre groupe scolaire et rester attractif quand on nous supprime la quasi-totalité de nos terrains constructibles ?

Nous avons pu le constater avec l'école qui fonctionne en RP (Regroupement Pédagogique Manzac, Jaure, Grignols) qui a vu une création de classe à la rentrée 2020 et une fermeture en septembre 2021 pour la simple raison : des effectifs en baisse.

Où est le socle éducatif que l'on nous promet pour l'avenir de nos enfants ?

Heureusement que notre monde associatif a su se mobiliser ainsi que l'équipe municipale pour se retrouver dans notre beau village avec des moments de convivialité où la musique, le théâtre, le sport tout simplement la culture étaient au rendez-vous.

Nous avons tous besoin de renouer des liens, d'échanger, de partager et de s'investir pour que notre commune soit un lieu de vie paisible et agréable.

C'est en mon nom et celui du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble du personnel Communal que je vous souhaite une année pleine de santé pour vous et vos proches, que 2022 soit l'année de l'espérance et de la promesse de jours meilleurs.

Le Maire
Patrick GUEYSSET

Les vœux 2022

Les dernières instructions concernant les mesures sanitaires, nous privent pour la 2^e année de la Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire et son conseil Municipal.

À nos citoyens *anglais*

Despite a year of pandemic with restrictions on social and family situations, our rural areas have also undergone their share of reforms and reduction of public services, the latest being the treasury of Saint-Astier.

The Notre law (New Organisation of the Territories of the Republic) voted in 2015 deeply affects our rural communes.

The State reforms have just added a «Climate and Resilience» law with a statement on the land use and building: 70% of the land passed for building between 2009 and 2019 was done by 10% of the communes and now it is the rural territories that are being asked to halve the areas that can be built on compared to the previous decade. Our Community of Communes finds itself paying a consultancy firm to make its inter-communal local urban plan compatible with the directives of the State.

These services work with numbers and statistics, but how do you expect us to be able to develop so that we can keep our school and remain attractive if almost all of our building land is taken away?

We have seen this with the school that operates across Manzac, Jaure, and Grignols; there was the creation of a class in September 2020 and then its closure in September 2021 for the simple reason that the number of pupils has slightly fallen. Where is the educational base we are promised for our children's future?

Fortunately, our associations have been able to keep going, along with the council team, to organise in our beautiful village, moments of conviviality where music, theatre, sport and culture were on the agenda.

We all need to renew links, to exchange, to share and to involve ourselves so that our commune is a peaceful and pleasant place to live.

On behalf of myself and the Municipal Councillors as well as all the municipal staff, I wish you a year full of health for you and your loved ones, and hope that 2022 is the year of hope and the promise of better days.

Patrick Gueysset,
Mayor



Présentation *d'Emilie salon de coiffure*

LE SALON DE COIFFURE A CHANGÉ DE MAINS !

Le salon de coiffure de Grignols est passé entre les mains d'Émilie Leguen qui a repris le salon place de la halle le 13 septembre 2021.

Bien que née à Bergerac, Emilie est originaire d'une famille grignolaise. Elle habite Manzac-sur-Vern depuis son année de 4^{ème} qu'elle a suivie au collège de Saint-Astier. Emilie a toujours voulu être coiffeuse. Enfant, elle aimait coiffer sa famille, surtout ses grands-parents !

Elle obtient son CAP à Périgueux, passe une mention complémentaire coupe/couleur/coiffage puis son Brevet Professionnel qu'elle réalise en apprentissage dans le salon de Saint-Léon-sur-l'Isle. Elle part ensuite au Bugue où elle reste salariée pendant 3 ans.

Très autonome, Emilie s'est rapidement sentie capable de gérer seule un salon. Elle connaissait Fun Coiffure grâce à sa tante et, aujourd'hui, du haut de ses 21 ans, vous propose une activité coiffure mixte ainsi qu'une nouvelle activité de barbier que les messieurs apprécieront.

Elle a conservé le numéro de téléphone et les anciens tarifs mais a réalisé quelques changements : le store avec la nouvelle enseigne « L'atelier d'Emilie », les fauteuils Barbier, les bacs à shampoing «relax» ainsi que quelques éléments de décoration.

Donc que ce soit pour la coiffure ou la barbe, contactez-la car elle vous accueillera avec le plus grand plaisir !



L'atelier d'Emilie : 05 53 07 66 15

Jours d'ouverture :

Du lundi (après-midi) au samedi.

Horaires :

Lundi 14h-18h

Mardi 9h-18h

Mercredi 9h-16h / Jeudi et vendredi 9h-19h

Samedi 8h-15h

Se déplace à domicile, sur demande,
après la fermeture du salon.

Facebook :

<https://www.facebook.com/LAtelier-dEmilie-108620068198146/>

Instagram : https://www.instagram.com/latelierdemilie_/?hl=fr

Photo Fête du village



Photo Fête du village



Fête *du village*

Après une année sans festivité, ce fût une grande joie de se retrouver dans le centre bourg le 17 juillet 2021 pour la traditionnelle fête du village.

Au programme : démonstration de Béhourd par Sanctis Draconis Pretocoria, jeux anciens en bois, repas proposés par nos commerçants l'Auberge du Vern et le Relais du château, bal disco et feu d'artifice au pied du château.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine au mois de juillet pour faire la fête.



Festival de la Vallée



Le Festival de la Vallée s'est tenu le samedi 5 juin dans le bourg du village par un temps radieux : un voyage sensoriel autour des sons et de la cuisine.

Au programme de l'après-midi : portraits culinaires, ateliers de lutherie sauvage, exposition et musique en tout genre.

Dès 14h00, nous avons pu écouter les expériences et sensations culinaires de plusieurs foyers de la vallée. Afin de comprendre le rôle de l'alimentation dans le patrimoine socio culturel, l'artiste Anita Pentecôte s'est invitée dans les cuisines des familles pour découvrir leur univers culinaire, échanger des recettes et des anecdotes. C'est ainsi qu'est né le portrait culinaire du territoire.



En même temps, la compagnie Virus proposait des ateliers de lutherie sauvage : fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux de récupération. Nous avons pu admirer le montage et le son d'instruments constitués de poêles, casseroles, moulin à légumes et autres accessoires de cuisine... une vraie découverte !

La fin de journée a fait place à la musique avec la déambulation musicale de la petite-fille d'Yvette Horner : M^{lle} Ginette Rebelle et son accordéon, toujours aussi joyeuse et perchée (sur sa voiturette).

La journée s'est achevée avec le concert de La Cantine des Scouts (compagnie du Bœuf à 1000 Pattes) ... original, inattendu, sympathique et entraînant !

La vie du village

RANDONNÉE TRACTEURS

Dans le cadre du Comice Agricole qui se déroule tous les ans à Saint Astier, celui-ci n'ayant pu se faire cette année pour des raisons d'organisation, c'est une randonnée de tracteurs de collection qui a eu lieu. Avec une halte à Grignols pour partager un repas dans la salle des Fêtes. Cette randonnée a vu jour à l'initiative de l'association du Comice Agricole du Canton de saint-Astier, dont le Président est Alain Dominique.

Nous les remercions d'avoir exposé ces tracteurs dans notre village durant quelques heures !



REMISE DU DIPLÔME «LE GESTE D'OR»

« à l'Association Mémoire du Comté de Grignols pour son action «Restaurer l'Homme et le Patrimoine».

Ce 2 décembre, à Paris, l'Association Mémoire du Comté de Grignols a reçu, des mains du Directeur Général Pascal Payen-Appenzeller le «Diplôme du Geste d'Or», dans la catégorie «Patrimoine et Métiers». Cette journée a été inoubliable pour les membres de l'Association qui ont participé à cette cérémonie. Ils ont été impressionnés par le niveau de compétences des lauréats et la qualité des innovations récompensées, et fiers que l'association soit parmi les lauréats. La Municipalité tient à les féliciter pour leur dévouement pour faire vivre la commune et son patrimoine



INFORMATION MUTUELLE AXA

Cette année encore la Commune s'est mobilisée « pour la Santé pour votre commune ». Une convention signée entre la Mairie et la Mutuelle AXA, vous permet d'avoir une couverture avantageuse à des tarifs préférentiels (jusqu'à -25%).

Afin de vous présenter son offre commerciale, notre conseiller local a tenu une réunion publique le vendredi 29 octobre 2021. Réunion qui, comme l'an passé n'a semblé intéresser personne.....

Vous pouvez toujours joindre notre conseiller local AXA, Julie HUGUENIN au 07 87 20 72 21 ou par mail julie.huguenin@axa.fr



L'offre commerciale « Santé pour votre commune »

Pour votre santé

Jusqu'à -25% La commune de GRIGNOLS se mobilise pour la « Santé pour votre commune » et vous permet d'avoir une couverture avantageuse à des tarifs préférentiels.

Plus d'informations? Une réunion publique se tiendra le **Vendredi 29 octobre 2021**
Horaire : 10h30
Lieu : Salle polyvalente

Contact(s)

Votre conseiller AXA Julie HUGUENIN
Tél : 07 87 20 72 21
Mail : julie.huguenin@axa.fr

CONCOURS D'ÉCHECS

Echec et mat !

A l'initiative du club d'échec Cyrano de Bergerac et avec le concours de Martine Rouchy, un tournoi d'échec s'est déroulé à Grignols dimanche 4 juillet 2021. Plusieurs joueurs ont pu s'affronter à l'abri sous la halle, protégés des averses occasionnelles. Les joueurs à l'issue ont pu partager un moment convivial.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Un grand MERCI à Monsieur Maçon pour son investissement dans la commune. Grâce à lui notre village est fleuri et bien agréable à contempler !



REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE DIOCÉSAIN

Denise Teillet, habitante de Bruc, s'est vue décernée la Médaille du Mérite Diocésain, la médaille de St Front, le Samedi 17 juillet 2021, par l'Evêque de Périgueux Monseigneur Mousset. Cette cérémonie a eu lieu à l'église Saint-Front de Bruc et est venue récompenser son engagement quotidien auprès de la paroisse et de l'église de Grignols.



VIGILENCE



Nous sommes confrontés de plus en plus, à une forte recrudescence des cambriolages de résidences principales et secondaires. Ils sont toujours commis en journée.

La plupart des faits constatés mettent en évidence une ouverture (porte, fenêtre, baie vitrée) non verrouillée.

De même de nombreux signalements de démarcheurs en tout genre (élagage, nettoyage cour et toiture, recherche de ferraille, ...).

En aucun cas, la commune ne cautionne le démarchage quel qu'il soit.

Par opportunité, les démarcheurs cherchent à entrer en contact avec les propriétaires des lieux, au besoin en entrant dans les propriétés. En l'absence des résidents, ils font le tour des maisons et poussent les ouvertures afin d'en trouver une non verrouillée. S'ils sont découverts par les occupants, ils inventent une excuse et s'en vont.

Soyez extrêmement vigilant, et la Mairie vous incite à apporter tous renseignements utiles et en temps réel auprès de la gendarmerie 05.53.03.81.40 afin de procéder à des constatations et des contrôles d'identité.

VILLAGE PRUDENT

Les premières données enregistrées par le radar pédagogique

Fin septembre, le radar pédagogique a été installé dans le bourg de Grignols, devant la place de la halle, une zone de circulation limitée à 30 km/h.

Le radar a enregistré une moyenne de 543 véhicules par jour, le dimanche et lundi étant les journées les plus calmes et le vendredi celle qui comptabilise le plus de passages : 650 véhicules en moyenne dans les 2 sens.

Des pics de circulation sont constatés de 8h à 10h puis de 15h à 17h :

Source : Mairie - données enregistrées sur 40 jours, du 28/09/2021 au 09/11/2021 dans les 2 sens.

Les vitesses moyennes enregistrées oscillent entre 30 et 34 km/h. Pourtant, de nombreux véhicules circulent bien au-dessus de ces moyennes.

◆ 51% des véhicules enregistrés au-dessus de la vitesse autorisée

◆ 28% au-dessus de 35 km/h

Les excès sont plus fréquents le soir après 19h. Néanmoins, les vitesses les plus élevées (au-delà de 60 km/h) ont été enregistrées en journée : de 11h à midi et entre 15 h à 20 h.

Vitesse maximum constatée de 67 km/h ! soit 37 km/h au-dessus de la vitesse autorisée : un triste record pour ces automobilistes que nous enjoignons à lever le pied de l'accélérateur quand ils ou elles passent dans les centre-bourgs et devant nos écoles.

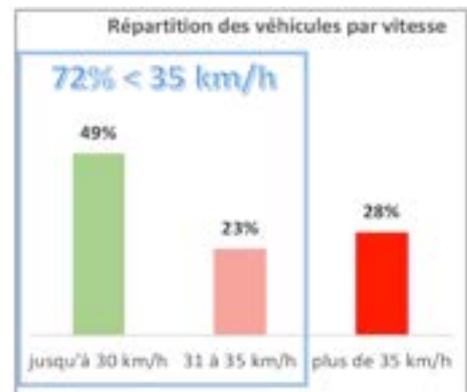
Gardez à l'esprit que près d'un accident mortel sur cinq est dû à la vitesse.

Pour information, le radar pédagogique sera par la suite positionné :

- ROUTE DE MANZAC RD44
- ROUTE DU MOULIN D'ACQUIT VC 204
- LOTISSEMENT PUY CONTAL RD44
- ENTRE L'ECOLE ET LE BOURG RD 107
- BRUC RD 107



Source : Mairie - données enregistrées sur 40 jours, du 28/09/2021 au 09/11/2021 dans les 2 sens.



LES LIMITATIONS DE VITESSE

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules.

Voitures et deux-roues de plus de 50 cm³

	CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION	PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS	VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50M
Autoroute 	130	110	50
Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central	110	100	50
Autres routes   	90	80	50
Agglomération 	50	50	50

Jeunes conducteurs

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.

LES RÈGLES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ

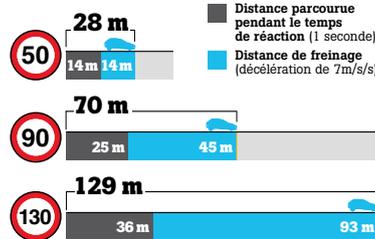
– Consultez fréquemment l'indicateur de vitesse. C'est un outil fiable.

– Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus...

– La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépend, bien entendu de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

– Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence. 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.

– Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. Dès 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.



AU MOINS 760 VIES AURAIENT PU ÊTRE SAUVÉES EN 2009 SI TOUS LES CONDUCTEURS AVAIENT RESPECTÉ LES LIMITATIONS DE VITESSE.



CONDUIRE MOINS VITE, C'EST MOINS CHER. 10 KM/H EN MOINS SUR 500 KM PERMET D'ÉCONOMISER 3 À 5 L DE CARBURANT.



LES EFFETS DE LA VITESSE SUR LE CONDUCTEUR

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir de l'observation des limites de l'individu et des lois physiques. Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.

– Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.



– Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accidents.

– En cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.

L'ABS (ANTI-BLOCAGE SYSTEM) NE RÉDUIT PAS LA DISTANCE DE FREINAGE. IL PERMET UNIQUEMENT D'ÉVITER LE BLOCAGE DES ROUES ET, AINSI, LA PERTE DE CONTRÔLE DU VÉHICULE.



UN CONDUCTEUR QUI ROULE SUR AUTOROUTE PENDANT UNE HEURE À 150 KM/H, AU LIEU DES 130 KM/H AUTORISÉS, GAGNE ENVIRON 6 MINUTES SUR 100 KM. CE GAIN VAUT-IL LA PEINE DE PRENDRE DES RISQUES ?



Près d'un accident mortel sur cinq est dû à la vitesse.

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

LES SANCTIONS

PRINCIPAUX DÉLITS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION DU PERMIS (1)	IMMOBILISATION / CONFISCATION DU VÉHICULE (2)	PRISON (1)
Non-respect des distances de sécurité entre 2 véhicules	135 € (3)	3 points	3 ans	-	-
Dépassement inférieur à 20km/h de la vitesse max. autorisée hors agglomération	68 € (4)	1 point	-	-	-
Dépassement inférieur à 20km/h de la vitesse max. autorisée en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50km/h ou moins)	135 € (3)	1 point	-	-	-
Dépassement de 20 à moins de 30km/h de la vitesse max. autorisée	135 € (3)	2 points	-	-	-
Dépassement de 30 à moins de 40km/h	135 € (3)	3 points	3 ans	-	-
Dépassement de 40 à moins de 50km/h	135 € (3)	4 points	3 ans	-	-

Dépassement égal ou sup. à 50km/h	1 500 €	6 points	3 ans	Confiscation	-
Récidive de dépassement égal ou sup. à 50km/h	3 750 €	6 points	10 ans	Immobilisation /confiscation	3 mois
Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de 3 mois au moins	75 000 €	6 points	-	Immobilisation /confiscation	5 ans

(1) Il s'agit d'un maximum. Le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
 (2) Non cumulable avec une peine de prison ou une amende.
 (3) Amende minorée à 90 € si payée immédiatement.
 (4) Amende minorée à 45 € si payée immédiatement.

En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
 Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 LA DÉFENSE CEDEX

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 TOUS RESPONSABLES**

Accueil nouveaux arrivants



L'an dernier, la municipalité avait décidé de mettre en place un accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Malheureusement « le covid » nous a empêchés d'organiser ce moment de convivialité. Nous espérons cette année pouvoir réaliser ce projet qui nous tenait à cœur. Nous voudrions que ce moment permette aux nouveaux arrivants de rencontrer les élus, prendre connaissance des projets municipaux et s'informer des services et des équipements locaux.

Par ailleurs nous souhaiterions profiter de ce moment pour leur remettre un petit cadeau de bienvenue. Aussi si vous habitez notre commune depuis moins d'un an, faites-vous connaître en Mairie (contactez le 05 53 54 28 93) afin que nous vous adressions une invitation.

Infos *Pratiques*

ANIMATIONS

MERCI DE REGARDER LES AFFICHES

(Mairie, panneaux communaux, commerçants), le site internet (mairie-degrignols.com), facebook, l'agenda du site de la Vallée de l'Isle (www.tourisme-isleperigord.com) et la presse, pour vous informer.

CABINET INFIRMIER

Des infirmières à votre disposition - Ancienne Poste à Grignols
Soins 7j/7 au cabinet ou à domicile : **07 83 09 24 04**

INFO DROITS

Une juriste reçoit sur rendez-vous le public - nous tous, Chacun - en quête d'information sur les questions de droit.

Un domaine qui touche quasiment tous les aspects de la vie : la famille, le travail le logement, les contrats (assurance, Crédit, Vente...), le droit public (responsabilité) et les procédures (saisie, huissier, titre de Séjour...).

Cette permanence est assurée par Info droits, association loi 1901. Au départ, des étudiants en droit, très sollicités par leur entourage, en ont eu l'idée afin de répondre à la demande. De fil en aiguille, l'association s'est structurée, professionnalisée et développée, en poursuivant cette mission essentielle d'accès au droit.

L'assistance d'Info droits doit permettre à chacun d'analyser sa situation légale en toute objectivité et confidentialité, «afin d'engager en connaissance de cause les démarches les plus pertinentes»

Au cours de ces rendez-vous d'une demi-heure, le juriste tient le rôle d'un traducteur du droit, voire d'un écrivain public., Une question, un besoin d'infos, n'hésitez pas !

Permanence à Grignols : à la mairie

**lundi 17 janvier 2022
de 9 h 30 à 11 h 30**

**lundi 11 avril 2022
de 9 h 30 à 11 h 30**

**lundi 18 juillet 2022
de 9 h 30 à 11 h 30**

Photo «La Cagette»



Photo «La Cagette»



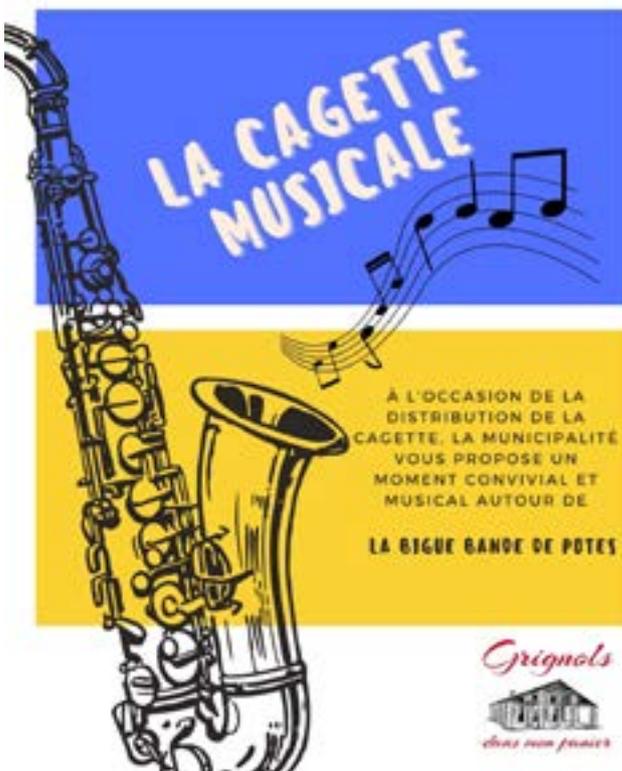
CAGETTE

Chaque vendredi vos producteurs de « la cagette » sont là pour vous apporter votre commande effectuée en début de semaine...

Le 4 juin, lors de la venue des candidats aux élections départementales, Monsieur le Maire leur a offert un sac « Grignols dans mon panier » en avant première.

Puis le 17 septembre, lors de la « cagette musicale » animée par la Bigue Bande de Potes, la Municipalité a procédé à des remises de sacs à chaque client de la cagette, sacs confectionnés par Sylvie Deshogues.

**VENDREDI 17 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 17H30**



LA CAGETTE MUSICALE

À L'OCCASION DE LA DISTRIBUTION DE LA CAGETTE, LA MUNICIPALITÉ VOUS PROPOSE UN MOMENT CONVIVAL ET MUSICAL AUTOUR DE LA BIGUE BANDE DE POTES

Grignols
dans son panier



Vos produits locaux, à commander en ligne

- ✓ Fruits, légumes et plants de saison
- ✓ Légumineuses
- ✓ Fromages (vache, chèvre)
- ✓ Yaourts, laitages, glaces et sorbets
- ✓ Pains et viennoiseries
- ✓ Œufs et volailles
- ✓ Viandes et poissons (boeuf, veau, truie, porc, canard...)
- ✓ Farines, pâtes et huiles
- ✓ Confitures et miels
- ✓ Boissons (sirops, jus, bières, vins, café...)
- ✓ Aromatiques, sauces
- ✓ Savons artisanaux
- ✓ Zéro déchet et textile

Avec plus de 40 producteurs locaux et six points de retraits dans la Vallée de l'Isle



Comment passer commande ?

- 1 - Scannez le QR code du point de retrait choisi ou rendez-vous à l'adresse <https://isleco.fr/cagette> pour choisir votre point de retrait
- 2 - Choisissez vos produits et commandez en ligne selon les dates d'ouverture des commandes (création de compte requise)
- 3 - Récupérez vos produits le jour J et réglez sur place en espèces ou par chèque

Les mardis

 Douzillac, boulodrome, de 18h15 à 18h45

Les mercredis

Segonzac, à la ferme d'Enea, de 18h à 19h 

Les vendredis

 Massignac, halle du gymnase, de 16h30 à 18h

Grignols, halle de la mairie, de 17h30 à 18h30 

 St-Aquilin, multiple rural, de 18h à 19h

Les samedis

St-Germain-du-Salembre, salle des fêtes, de 11h30 à 12h30 

 Douzillac, boulodrome, de 11h30 à 12h30

Qui sommes-nous ?

Initiés conjointement par des producteurs du territoire, des citoyens ou encore les municipalités des communes, les Cagettes de la Vallée de l'Isle défendent une agriculture de proximité et de qualité, sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Vous êtes habitant·e dans la vallée de l'Isle et souhaitez impulser la création d'un point de distribution au plus près de chez vous ?

Contactez nous !



Besoins de renseignements ou d'aide à la commande ?

Écrivez à l'adresse cagette@isleco.fr ou appelez au : 05 53 82 59 09
Facebook : @cagettesdelisle



LES ACTES EN MAIRIE

LES ACTES D'ÉTAT-CIVIL

● Vous êtes né ou marié en France, vous devez demander vos actes d'Etat civil à la Mairie du lieu de l'événement

● Vous êtes né ou marié à l'étranger, vous devez demander vos actes d'Etat civil au Service Central de l'Etat Civil de Nantes, 44941 Nantes cedex 09

Personnes pouvant obtenir un acte de naissance ou un acte de mariage :

- L'intéressé
- Ses ascendants ou descendants (les frères et sœurs sont exclus)

● Tout requérant si l'acte a plus de 75 ans

Un mineur ne peut pas obtenir la délivrance de son acte de naissance ni celui de ses parents

Actes de décès :

- Toute personne, sans justification de son identité, peut obtenir la délivrance d'un acte de décès.

LE MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence établie par plus d'un mois d'habitation continue à la date de publication prévue par la loi (art 74 du code Civil).

Vous devez contacter la Mairie Un dossier vous sera remis. Vous devrez le ramener deux mois avant la date de célébration du mariage.

Pour toutes informations, contactez le 05.53.54.28.93 (Le matin)

L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Le document est disponible sur internet ou en Mairie

LA CERTIFICATION CONFORME DE PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conforme les photocopies.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie visible du document original datée et signée par vos soins. (Décret n° 2001-899 du 1er octobre 2001 - JO du 2 octobre 2001)

En revanche, la certification conforme existe toujours pour les documents à destination des administrations étrangères.

LA LEGALISATION DE SIGNATURE

Le demandeur doit se présenter muni de sa pièce d'identité et du document dont il faudra légaliser la signature. Celle-ci sera faite devant l'officier d'Etat civil pour en assurer son authenticité.

L'ATTESTATION DE DOMICILE

La Mairie ne fournit plus de justificatifs de domicile.

Il vous suffit de transmettre à l'administration qui vous le demande une copie d'une facture (eau-électricité-téléphone par exemple (décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2001 - JO du 28 décembre 2000).

LE PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITE)

Depuis le 01 novembre 2017, l'établissement mais aussi la modification et la dissolution des pacs est confié au service de l'état civil de la mairie (ou le couple déclare sa future résidence commune) ou devant un notaire sur n'importe quelle commune.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite faire enregistrer cette convention, soit devant l'Officier d'Etat civil du lieu où ils fixent leur résidence commune après avoir pris rendez-vous, soit devant le notaire de leur choix.

Important : la convention conclue par les partenaires du Pacs ne doit pas contenir de dispositions de nature testamentaire : celles-ci doivent faire l'objet d'un acte spécifique à conclure chez un notaire.

Faire enregistrer votre Pacs :

La convention et la déclaration conjointe complétée et accompagné des pièces requises (en photocopies ou numérisées) pourra être remise en main propre ou par courrier postal ou courriel. Un examen des pièces de votre dossier sera effectué par le service de la Mairie afin de s'assurer de la recevabilité du dossier et des pièces justificatives annexées

Les originaux de vos pièces justificatives seront à fournir lors du rendez-vous où les 2 partenaires du Pacs devront être présents.

La déclaration conjointe, complétée conformément à la convention, sera enregistrée et conservée par l'officier d'état civil qui vous recevra. La convention sera elle aussi enregistrée mais elle vous sera restituée. Un récépissé de votre déclaration conjointe de Pacs vous sera en outre délivré.

La Mairie fixera un rendez-vous pour l'enregistrement de la déclaration de PACS

Pour toutes informations, contactez La mairie au 05.53.54.28.93 (matin)



LE RECENSEMENT CITOYEN

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

La mairie (ou le consulat) remettra alors au jeune une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet cette attestation sera réclamée pour les inscriptions à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité pu-

blique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Suite à ce recensement, le jeune est convoqué à une journée «Défense Citoyenneté» (JDC, anciennement journée d'appel de préparation à la Défense - JAPD).

Il est impératif de signaler à la mairie d'habitation tout changement d'adresse car il n'y a pas de suivi postal. Les données issues de recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

Pour plus d'informations contactez la Mairie

QUELQUES RÉGLEMENTATIONS

LE DÉBROUSSAILLEMENT

Qui doit débroussailler ? Celui qui occupe les lieux

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire tout propriétaire ou locataire de constructions, chantiers ou installations de toute nature située à moins de 200 m de bois et forêt.

Contrôle et sanction

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art L 1342 du code forestier)
- engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000 € en cas de sinistre (Art. L122.8 du code des assurances)

Quand débroussailler ?

Juste avant la reprise de la végétation. Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés : les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier

(Art. 131-13 du code pénal)

LA RÉGLEMENTATION DES USAGES DU FEU

L'usage du feu est réglementé sur l'ensemble du département par l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017.

1) Le brûlage des végétaux

Dans les communes rurales dont GRIGNOLS fait partie, le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février. Cette opération doit être précédée d'une déclaration en Mairie au moins trois jours avant sa réalisation. Les précautions suivantes doivent être prises :

- Brûlage réalisé entre 10 H et 16 H
- Absence de vent
- Sur une place dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- Présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie

Même si le brûlage est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, l'élimination des déchets verts en déchetterie, par broyage, compostage doit être privilégiée

2) Les autres usages de feu

Les feux liés à des manifestations festives, les barbecues mobiles, les réchauds, les feux d'artifices, les feux de camp, sont strictement interdits en forêt et à moins de 200 mètres des forêts entre le 1^{er} mars et le 30 septembre.

L'usage des lanternes volantes ou lanternes chinoises est strictement interdit de façon permanente sur l'ensemble du département.

3) Les sanctions encourues

Le non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 est puni d'une amende de 4^{eme} classe (135 euros). Par ailleurs, le fait de provoquer même involontairement un feu de forêt est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende

Les nuisances olfactives peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage, lorsqu'elles sont provoquées par un barbecue, un amoncellement d'ordures, une utilisation intempestive de fumier, des fumées excessives...



VIOLENCES

Romp le cycle des violences ne veut pas dire quitter votre logement

◆ Vous souhaitez rester dans votre logement, c'est un DROIT.

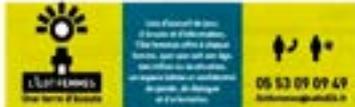
Vous avez deux possibilités pour solliciter votre maintien au domicile familial, et ce, quel que soit le titulaire du droit de propriété ou de bail sur le logement constituant ce domicile :

- Lors d'une intervention des forces de sécurité au domicile, et si les faits donnent lieu à une procédure judiciaire, l'éloignement de l'auteur des violences du domicile pourra être envisagée sur décision du Procureur de la République à la demande de la victime.
- Vous pouvez saisir en urgence le Juge aux affaires familiaales pour obtenir une ordonnance de protection qui pourra organiser notamment l'attribution du logement familial et l'éloignement de l'auteur des violences.

Un départ peut se préparer avec de l'aide
Pour cela, vous pouvez contacter
l'Accueil de jour départemental :

L'Ilot Femmes,

1 rue Jacques le Lorrain - 24000 Périgueux



Valérie DE PAUW, déléguée départementale
aux droits des femmes et à l'égalité
valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr / 05.53.03.65.08

◆ Vous décidez de quitter votre logement.

Vous pouvez partir à tout moment en emmenant vos enfants (même mineurs) avec vous dans votre famille, chez des amis ou solliciter un hébergement en urgence ou dans un foyer.

Il est important de signaler votre départ en indiquant le motif au commissariat ou à la gendarmerie.

Prévoyez un sac avec vêtements, papiers d'identité, livret de famille et autres documents importants type bulletins de salaires, carte d'assuré social, ainsi que les éléments de preuves en votre possession : certificat médical, récépissé de dépôt de plainte, ordonnance et jugements rendus...

Si vous n'avez pas de possibilité d'hébergement, vous pouvez contacter le 115



Les violences sont punies par la loi Vous n'êtes pas seule...
L'État, les collectivités, les associations se mobilisent

stop-violences-femmes.gouv.fr

La plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr (disponible 24h24, 7jours/7) pour faciliter le signalement de violences et accompagner le dépôt de plainte

Le compte twitter de sensibilisation = @arretonsles »

PRÉFET DE LA DORDOGNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID 19
#CONFINEMENT

Violences intra-familiales
Des lignes d'écoute en #Dordogne

NUMERO D'APPEL NATIONAL ANONYME ET GRATUIT 3919	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES 05 53 35 90 90	
FRANCE VICTIMES DORDOGNE 05 53 06 11 73	L'ILLOT FEMMES 05 53 09 09 49	PLANNING FAMILIAL 0 800 08 11 11

EN CAS D'URGENCE : 17 ou 114 (alerte SMS)

Proches et voisins : ces numéros sont également pour vous.
Soyez vigilants et solidaires

Vous subissez une ou plusieurs de ces formes de violences...

La violence **physique** résulte d'atteintes au corps (bousculades, gifles, coups, blessures...)

La violence **psychologique** se manifeste par des comportements ou propos méprisants, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme et portant atteinte à son intégrité psychique (harcèlement, isolement familial et social.)

La violence **économique** a pour objectif de déposséder la femme de toute possibilité d'autonomie financière, (privation d'argent, interdiction d'exercer une activité salariée, privation de documents administratifs.)

La violence **sexuelle** se manifeste par la contrainte à des rapports sexuels non consentis (agressions sexuelles, viols.)

La violence **verbale** s'associe aux autres formes de violences, répétée, elle les renforce et les accompagne fréquemment (insultes, injures, menaces...)

Vous n'osez pas vous confier, vous n'avez plus confiance en vous

Contactez le **17** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour accéder à la Police ou à la Gendarmerie

Contactez le **15** ou le **18** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour vous faire soigner à l'hôpital le plus proche du lieu où vous vous trouvez

Contactez le **115-SIAO** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour obtenir un hébergement d'urgence

Numéro d'urgence joignable **par SMS**, contactez le **114**

Vous avez besoin d'être écoutée et accompagnée

Vous pouvez vous rapprocher du médecin de votre choix ou de l'Unité Médico-judiciaire d'Urgence - Centre hospitalier de Périgueux — Tél : 05 53 45 29 29

Il y a également des services d'action sociale près de chez vous : mairie, Centre communal d'action sociale (CCAS) et assistantes sociales du Conseil Départemental. Vous pouvez enfin vous adresser à ces structures, elles proposent toutes des permanences proches de chez vous :

● Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

4 rue Kléber — Périgueux
Tél : 05 53 35 90 90
cidff-dordogne24@orange.fr

21 boulevard Jean Moulin
Bergerac
Tél : 05 53 35 90 90
cidff-dordogne24@orange.fr

● L'Îlot Femmes (accueil de jour départemental) :

1 rue Jacques le Lorrain
Périgueux
Tél : 05 53 09 09 49
ilotfemmes@safed24.fr

● France Victimes Dordogne

9 rue de Maleville — Périgueux
Tél : 05 53 06 11 73
contact@francevictimesdordogne.fr — Victimes 24

Permanence à Bergerac
Tél : 06 74 35 85 24
bav-bergerac@francevictimesdordogne.fr



● Mouvement français pour le Planning Familial

Tél : 0 800 08 11 11



● Enjeu femmes

1, route de Rosette
Bergerac
Tél : 06 86 73 80 00
enjeufemmes@gmail.com



● Femmes Solidaires

Maison des Associations
12 cours Fénelon — Périgueux
Tél : 07 78 26 13 61
femmessolidaires24@gmail.com



● Conseil Départemental de la Dordogne

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale la plus proche de vous
Tél : 05 53 02 27 09



● Ordres des Avocats

19 bis cours Montaigne
Périgueux
Tél : 05 53 53 21 34
batonnier-perigueux@orange.fr

13 boulevard Victor Hugo
Bergerac
Tél : 05 53 57 66 68
avocats.bergerac@wanadoo.fr



● Point d'accès au Droit (permanences gratuites professionnels et associations)

Tél : 05 53 06 39 33
cdad-ordogne@wanadoo.fr

● Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne

50 rue Claude Bernard
Périgueux
Tél : 0 810 25 24 10




RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
tél : 05 53 54 28 93
mail : mairiegrignols@orange.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Tél : 05-53-35-65-62

Lundi et Mardi

09h00-12h15

Mercredi et Vendredi

09h00-12h15 13h30-17h30

Samedi

08h30-11h30

ferme le jeudi



Nouveauté à l'agence postale : la poste mobile

- kit pre-paye ● forfait sans engagement
- recharge la poste mobile nationale ou internationale (5€ 10€ 20€ 30€)

Venez-vous renseigner sur place

Rappel des opérations qui peuvent s'effectuer en agence postale :

- retrait ccp ou livret 500€ ● versement ccp ou livret 500€ ● envoi colis, lettre verte ou prioritaire lettre suivie ou recommandée, ● envoi chronopost
- achat de timbre courant ou de collection ou de pret-a-poster ou de chronopost national, europe, monde ● carte unicef ● emballage national, europe, monde, et outre-mer ● pièces de la monnaie de paris

PLANNING DON DU SANG



Les collectes ont lieu à la **salle des fêtes de Saint-Astier (près de l'ancien collège)**.

Toute personne de 18 à 70 ans se sentant en bonne santé peut

donner son sang. Afin d'éviter une attente trop longue et au moins pour toute la durée de la crise sanitaire, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous sur le site RESADON Passe sanitaire non obligatoire. Toute personne, vaccinée ou non, peut donner son sang.

De 15h à 19h,

Judi 24 Février, Judi 21 Avril,

Mercredi 06 Juillet, Judi 01 Septembre,

Judi 27 Octobre, Judi 29 Décembre

Adressage

Le nouvel adressage lancé sur l'ensemble de la commune de Grignols est fini.

Les panneaux avec les noms des voies ont été installés.

Pour celles et ceux qui n'ont toujours pas récupéré leurs plaques numérotées, vous pouvez les obtenir à la Mairie.

Pour rappel, la dénomination et la numérotation des voies sont un élément structurant de l'aménagement du territoire. L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public (eau, assainissement, électricité, l'acheminement des courriers et des colis) mais également les interventions de secours (Pompiers, SAMU, Gendarmerie).

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement de nom de voie et ou de numéro dans la voie, une attestation de changement d'adresse est jointe au dos du courrier remis avec votre plaque numérotée.

Dans tous les cas, si vous avez rencontré une quelconque difficulté pour récupérer votre plaque ou effectuer les démarches nécessaires à votre changement d'adresse n'hésitez pas à contacter la Mairie (05 53 54 28 93).



Gestion *des déchets*

CARTE DÉCHÈTERIE

En mars, l'accès aux déchèteries du territoire se fera avec une nouvelle carte fournie par le SMD3.

L'enregistrement auprès du SMD3 est obligatoire.

Si vous avez reçu votre carte et que vous n'êtes pas enregistré, merci de prendre contact avec le service usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24 ou de vous inscrire en ligne : <https://smd3.fr/formulaireenregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/>

Votre nouvelle carte vous servira ultérieurement à ouvrir les bornes d'ordures ménagères lors de la mise en service du système, plus d'informations : <https://smd3.fr/ce-qui-va-changer-redevance-incitative/>

Contact : Service Usagers SMD3 - 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) service.usagers@smd3.fr



UNE GESTION DES DÉCHETS EN PLEINE ÉVOLUTION

Depuis l'été 2020, le mode de collecte des déchets a été modifié sur la commune. Il ne s'organise plus autour des traditionnels bacs collectifs. Sept points d'apport volontaire (P.A.V) ont été aménagés pour accueillir des bornes semi-enterrées à disposition des usagers. Ils se situent à Toupy, le Mas, les Ponts Rouges, le Bourg, Poulichoux, l'école et le stade. Un autre point de collecte est toujours à l'étude dans le secteur jouxtant Jaure et Vallereuil.

Prochainement, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) laissera la place à la RI (redevance incitative)

A chaque borne son type de déchet

Systématiquement, sur chaque PAV, vous trouverez :

- une borne noire, dédiée aux ordures ménagères
- une borne jaune, dédiée aux déchets recyclables (voir consignes de tri). Rappel : les gros emballages et cartons doivent être amenés en déchèterie

Seuls les PAV du Bourg, de Toupy et du Mas disposent d'une borne verte destinée au verre.

Une borne textile est positionnée par ailleurs à côté de la salle des fêtes.

La redevance incitative, dans quel but

La CCIWS, compétente en matière de collecte et transfert des déchets ménagers, va étendre sur son territoire dès 2022 la redevance incitative, contribution demandée selon les déchets produits.

Il ne s'agit pas d'un nouvel impôt, cette redevance viendra remplacer l'actuelle TEOM perçue en même temps que la taxe foncière. La facturation sera en lien avec la production des ordures ménagères uniquement. Elle se veut vertueuse et équitable (respectant le principe du pollueur / payeur), encourageant à mieux trier les déchets.

Elle se compose en deux parties :

- une part fixe correspondant à un abonnement annuel et un nombre d'ouvertures des bornes forfaitaire, en fonction de la composition du foyer
- une part variable appliquée en cas de dépassement du forfait.

Pourquoi une telle modification dans l'organisation de la collecte ?

Ces dernières années, le législateur a réaffirmé sa volonté de promouvoir l'économie circulaire, de réduire la production de déchets et de favoriser la valorisation des déchets produits. La réglementation se durcit, impose de nouveaux objectifs et pousse par conséquent à modifier la gestion des déchets et les organisations.

Ainsi, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à :

- réduire de 10 % les déchets ménagers d'ici à 2020, 15% d'ici à 2030
- réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage d'ici 2025 (autrement dit en centre d'enfouissement)
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique



De même, ces objectifs sont repris, de manière plus ambitieuse, par la directive de l'Union Européenne du 30 mai 2018 concernant la mise en décharge des déchets (d'ici à 2035, la quantité de déchets mise en décharge gérée par les collectivités locales doit être ramenée à 10 % maximum de la quantité totale de déchets produite).

Enfin, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant aux déchets dits « ultimes » (non valorisables) va ne cesser d'augmenter. Fixée en 2020 à 25€ la tonne, en 2025 elle devrait atteindre 65€. Cette taxe doit être payée

par tout exploitant dont l'activité est considérée comme polluante (c'est le cas des centres d'enfouissement) et est répercutée au coût du traitement des déchets payé par les usagers.

Cette modification globale dans la gestion des déchets est donc le fruit d'une fiscalité de plus en plus rude, mais aussi de contraintes réglementaires de plus en plus contraignante, dont le seul but est d'encourager la valorisation énergétique et la réduction des déchets.



Déchets... et des chiffres qui donnent le vertige :

- La Nouvelle Aquitaine produit 22 millions de tonne de déchets par an, soit l'équivalent du poids de six Tour Eiffel en une journée !
- En Dordogne, chaque habitant produit 675 Kg de déchets à l'année
- La durée de vie dans la nature des déchets : cannette en métal de 100 à 400 ans, plastique de 100 à 1000 ans, le verre de 4000 à 5000 ans...
- 2,6 millions d'euros : c'est le budget de fonctionnement de la CCIVS pour la collecte et le traitement des déchets



COMPOST

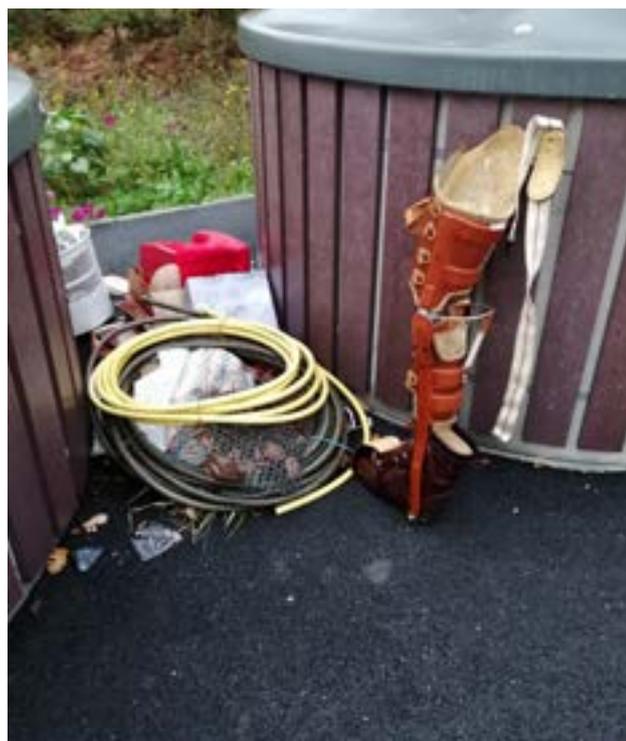


Quelques idées pour réduire le volume de déchets

- le compostage : des composteurs sont en vente auprès de la CCIVS (05 53 03 70 30)
- pensez à apposer un « STOP PUB » sur votre boîte à lettres
- utilisez une éponge lavable (en vente notamment à la Cagette)

Incivilités

Malgré la mise à disposition sur le territoire de deux déchèteries, dont l'accès est gratuit, des dépôts sauvages voient le jour sur la plupart des P.A.V. Fainéantise ? Action délibérée pour marquer un mécontentement quant au nouveau mode de collecte ? De la bêtise : certainement ! Passons le volet répréhensible de ce geste qui peut, soulignons-le, coûter un dépôt de plainte et une amende. Outre le fait de porter atteinte à l'environnement, ce sont les employés communaux au final qui doivent ramasser ces ordures et les amener en déchèterie. Bref : un geste classe et philanthropique à n'en point douter...



ENCOMBRANTS / DECHETS VERTS

La commune a mis en place un ramassage des encombrants (1 fois par mois et en règle générale le dernier mercredi de chaque mois) sur inscription à l'avance en Mairie au 05.53.54.28.93 et vous devez posséder une carte déchèterie.

Ce service est destiné en priorité aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite et n'ayant pas de moyen de transport

BROYAGE POUR RÉCUPÉRATION DES COPEAUX

La commune propose aussi le broyage de déchets verts sous certaines conditions et en quantité réduite (les agents techniques ne peuvent pas être mobilisés sur cette tâche plusieurs jours)

- Conditions :
- branches de 5 cm de diamètre maximum
 - Longueur indifférente mais linéaire
 - 1 seul endroit
 - Accessible en tracteur

Les copeaux seront laissés sur place - Présence du propriétaire (car accès sur domaine privé) pour ½ journée maximum

Le chantier sera vu en amont pour faisabilité.

Pas de broyage sur terrain agricole ou forestier.



CIAS

Portage de repas
05 53 53 18 45

Service Social
05 53 80 86 86

Service Emploi
05 53 80 86 86

+ 1 accès internet pour vos démarches

Le CIAS de la CCIVS, un lieu pour :

- accueillir, informer, orienter, accompagner, conseiller...
- un service public proche de chez vous.

Ile Verte Sables
CIAS

CARTE INTERACTIVE

La carte interactive a été réalisée dans le cadre de la charte territoriale des solidarités en faveur des seniors. Elle répertorie les structures d'accès au numérique, d'accès au transport, les associations....

Seniors et Services en Vallée de l'Aisne

Cette carte est participative, vous pouvez apporter votre contribution en ajoutant des éléments sur : <https://ccivs.gogocarto.fr/>

Carte collaborative qui répertorie les structures d'accès au numérique, d'accès au transport, les associations...

Ile Verte Sables, ANACI, aase

ILLIWAP GUIDE DU CITOYEN - Suivre l'actualité de ma commune



Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

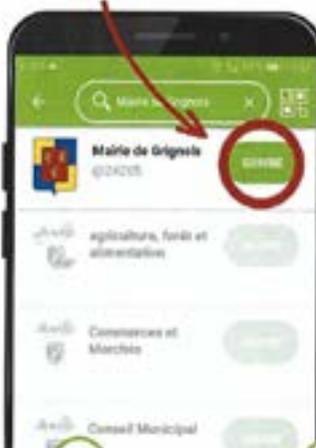
Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en SEULEMENT 3 ÉTAPES !

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



02 RECHERCHER VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



TISSEURS DE LIEN SOCIAL ET SEMAINE BLEUE

La CCIVS a engagé des travaux dans le cadre de la Charte territoriale des solidarités en faveur des seniors avec la MSA, la CARSAT et le Conseil Départemental de la Dordogne depuis fin 2017.

La CCIVS a répondu à un appel à projets « Lutte contre l'isolement des seniors lié à la crise sanitaire » en proposant la mise en place d'un réseau de citoyens bénévoles, tisseurs de lien social.

La commune de Grignols a souhaité s'impliquer, comme d'autres communes, dans ce projet. Dans ce cadre des actions sont mises en place pour lutter contre l'isolement social des seniors en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.



Si vous souhaitez avoir la visite d'un bénévole chez vous, ou connaissez des amis ou parents dans cette situation d'isolement, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Référents de cette action :

COLLAS Jean-Luc

DEROECK Chantal

Bénévoles qui peuvent venir vous rencontrer :

Colette Dekens

Marie-Hélène Forestier

Arline Beaugier

Par ailleurs, toujours dans ce cadre, une demi-journée d'animations et ateliers gratuits pour les seniors, organisée par la CCIVS, s'est tenue le 4 octobre à Grignols



Charte Territoriale des Seniors Tisseurs de lien social

Suivez nos travaux engagés dans le cadre de la Charte Territoriale des Solidarités en faveur des seniors avec la MSA, la CARSAT et le Conseil Départemental 24 depuis fin 2017. La CCIVS a répondu à l'appel à projets « Lutte contre l'isolement des seniors lié à la crise sanitaire » en proposant la mise en place d'un réseau de citoyens bénévoles, tisseurs de lien social.

Le projet « Réseau de lien social » permettra à chaque commune de la CCIVS de mettre en place des actions pour lutter contre l'isolement social des seniors (+ de 55 ans), en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Un grand merci à l'AGIRCARRCO pour la mise à disposition du film « Un jour, le vieillir... » diffusé dans le cadre du Forum d'automne.



Merci à tous les partenaires, aux associations locales et aux maires de Chantillac, Douzillac, Grignols, Léguillac-de-Buche, Montrem, Neuvic, St-Aquilin, St-Germain-du-Solembre et St-Astier pour leur participation.

Renseignements et/ou inscriptions :
Lionel Roye, chargé du projet à la CCIVS
Courriel : Lroye@ccivs.fr / Tél. : 07 86 36 63 54

Coordination : Service Communication CCIVS
Document élaboré avec des photos originales sur papier cartonné PEFC par l'imprimerie ICA.

Isle Vern Salembre
Communauté de Communes

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Charte Territoriale des Seniors Tisseurs de lien social

La Semaine Bleue

Animations & ateliers gratuits
pour seniors (+ 55 ans)

Du 4 au 8 octobre 2021

Logos: Dordogne PÉRIGORD, Carsat, MSA, CCIVS, and a graphic of hands in various colors.



Travaux

Les travaux entrepris l'an passé se sont poursuivis et d'autres ont vu le jour :

CIMETIÈRE



L'embellissement s'est poursuivi pour donner un résultat très réussi. Actuellement grâce à notre agent technique Nicolas qui a redessiné l'aménagement du jardin du souvenir, nous poursuivons cet embellissement. A la sortie du cimetière, des réceptacles sont prévus pour récupérer la terre et les pots de fleurs fanées, n'hésitez pas à les utiliser...

En revanche nous constatons encore que des voitures entrent dans le cimetière, vous avez un parking à disposition, alors respectez les lieux et laissez votre voiture à l'extérieur.....

DÉMOUSSAGE DU TOIT DE L'ÉGLISE



Il a fallu 2 jours de travail sur une nacelle, par nos agents et Monsieur le Maire, pour nettoyer le toit de l'Eglise et remettre en place quelques pierres.



RÉFECTION TOIT DU PRESBYTÈRE

En début d'année 2021, il a été procédé à la réfection de la toiture du presbytère.



STADE



« TechniStade », Société d'entretien des stades de Négrondes est venue pour la réfection de la pelouse avec sous solage, scarification, sablage et semi. Une partie de l'équipe municipale s'est mobilisée tout l'été pour déplacer les systèmes d'arrosage afin que la pelouse soit digne de recevoir les équipes de foot.



TRAVAUX AU PONT ROUGE

Il a été procédé cet été à la réfection des parapets des Ponts Rouges (nettoyage et peinture).



ECLAIRAGE À TOUPY

Pour la sécurité des enfants qui attendent ou descendent du bus un aménagement de l'arrêt bus de Toupy a été réalisé en début d'année 2021, avec un éclairage photovoltaïque puissant.



SMBI *Aménagement cheminement Bruc*

Lors de notre dernier bulletin nous portions à votre connaissance que dans le cadre de l'aménagement de la trame verte de Bruc à Grignols, un projet de continuité Bruc-Grignols serait étudié en commission. Comme prévu la commission s'est réunie :

Il serait souhaitable de mettre en valeur le site, vu sa situation géographique (croisement de départementales – cours d'eau du Vern), son patrimoine architectural (fontaine – église) mais aussi l'existence d'une zone humide.

Le projet s'appuie sur plusieurs thématiques :

le fil rouge est de sensibiliser à l'intérêt majeur de préserver notre environnement à travers leur mise en valeur.

Ainsi, les opérations prévues dans le cadre du projet sont :

- la restauration de la fontaine
- la réhabilitation de la zone humide inondable
- la création d'une mare (d'environ 100 m² aux profils variés) pour diversifier les intérêts biologiques du site et pour accroître les intérêts pédagogiques en phase de réalisation du projet et dans son utilisation future ;

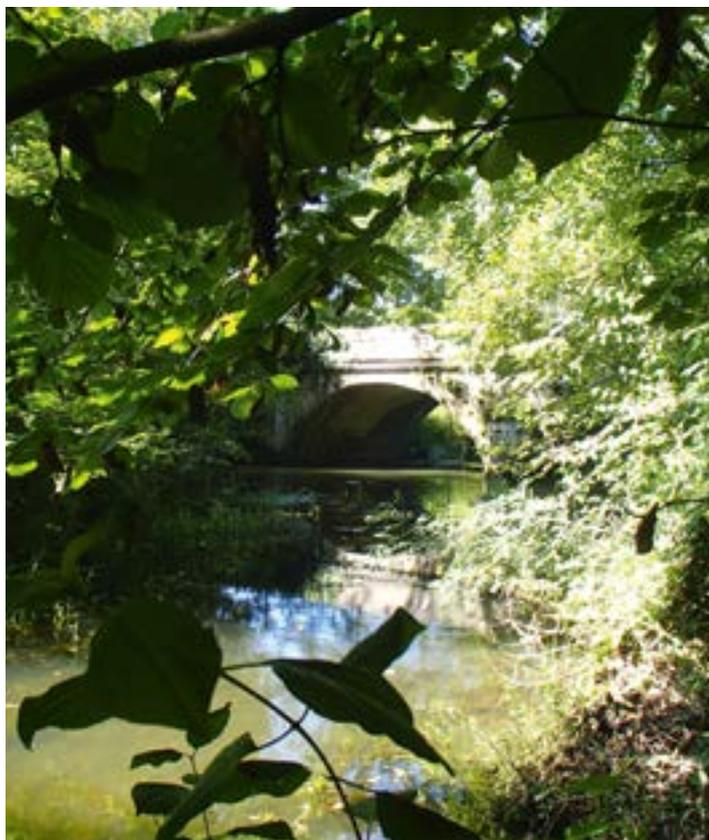
• l'adaptation et la mise en valeur de pratiques agricoles favorisant la biodiversité :

- l'aménagement d'un cheminement piétonnier
- l'installation de panneaux pour informer et sensibiliser sur les richesses du patrimoine présent : la fontaine, la biodiversité, les milieux naturels, etc. ;
- l'implantation d'éléments d'agrément : zone de loisirs (pétanque, zones de quiétude, table de pique-nique, ...).

L'ensemble des étapes du projet : conception des panneaux, réalisation des travaux et le suivi scientifique de ces derniers sera l'occasion d'impliquer les enfants du RPI. Les enfants réaliseront des expériences en laboratoire, des mesures de qualité d'eau, des inventaires de terrain et contribueront à la bonne exécution du projet, pas seulement en tant que spectateurs mais en acteurs de LEUR environnement.

La commune s'est rapprochée du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle dans le cadre d'un appui technique et d'un accompagnement du projet.

Ce projet a un coût global de 67 380,00 €, évidemment plusieurs subventions pourront nous être octroyées.



Pays de l'Isle



UN PROJET DE TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE OU D'ADAPTATION ? L'OPÉRATION HABITAT DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD VOUS ACCOMPAGNE

Comment réduire vos factures énergétiques ? Comment améliorer le confort thermique de votre logement ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Quels matériaux privilégier ? Comment trouver des artisans qualifiés ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Quelles aides financières pour votre projet ?

Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage ...

Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, sur le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais, le Pays de l'Isle en Périgord vous conseille dans la définition de votre projet de travaux

et, pour les propriétaires dont le projet est éligible (sous condition de ressources), vous accompagne dans le montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil départemental.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !

Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le Pays au **05 53 35 13 53** ou envoyez un mail à l'adresse **habitat@pays-isle-perigord.com** ou inscrivez-vous sur le site monprojet.anah.gouv.fr.

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour nous rencontrer lors d'une permanence à Mussidan, Montpon Ménésterol, Saint Astier, Neuvic ou Villambard.

Démarchage à domicile : soyez vigilants !

Des campagnes de démarchage téléphonique ou «porte à porte» sont régulièrement menées par des sociétés privées. Sachez que **le démarchage téléphonique pour les travaux énergétiques est interdit** par la loi depuis l'été 2020. Concernant le démarchage à votre domicile, nous vous invitons à être très vigilants quant aux propositions qui vous sont faites dans ce cadre.

Ces sociétés se présentent parfois comme envoyées par EDF, ou des organismes d'Etat (ANAH, ADEME,

Ministère ...) ce qui est faux, ces organismes n'organisent pas de démarchage. Il s'agit de démarches purement commerciales.

Ne signez jamais une commande dans la précipitation, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision. Il est courant que les devis, pour une même prestation, aillent du simple au double. Et n'oubliez pas que si vous regrettez d'avoir signé trop vite dans le cadre d'un démarchage, vous avez un délai légal de rétractation de 14 jours pour faire annuler la commande.

Etude développement économique en milieu rural

Une quinzaine de jeunes en licence pro seront sur le village afin d'étudier le développement économique en milieu rural. Lors d'une rencontre nous leur avons soumis des projets d'études que souhaiterait réaliser la Commune de Grignols

- Développement économique, touristique et patrimonial de la commune
- avec étude des voies douces sur la vallée du Vern rejoignant la voie verte (vers Neuvic)

- Destinations possibles des bâtiments communaux :
- presbytère maison d'habitation située dans le Bourg

Afin d'étudier les lieux, les étudiants seront présents sur la commune :

- du 3 janvier au 21 janvier 2022
- du 14 février au 11 mars 2022

A l'issue de cette étude, une restitution publique sera faite.



Ecole de Grignols



l'agent référent à l'école, pour son efficacité, sa disponibilité et ses idées pour embellir l'école. Il est très agréable de travailler dans un contexte comme celui-ci.

En cette fin d'année, les élèves préparent les fêtes en fabriquant de jolis objets à offrir à leur famille et plus encore pour le traditionnel marché de Noël.

L'année 2022 s'annonce riche en nouveauté et en projets pour les élèves de l'école !!

L'année 2021 a été une année sous le signe de la crise sanitaire. L'école a dû faire face à de nombreux aménagements et adaptations pour accueillir tous les élèves.

De nombreux projets n'ont pas pu voir le jour ou bien ont dû être adaptés.

Toute l'équipe se mobilise pour rendre le quotidien des élèves le plus agréable et le plus enrichissant possible.

Cette année, c'est le festival de la Vallée qui est venu jusqu'à nous. Les 3 classes de l'école ont assisté à un spectacle dans la salle des fêtes de Grignols.

Les classes de CE1/CE2 et GS/CP ont pu découvrir un film documentaire « Le chine jaune de Mongolie » au cinéma « La Fabrique » de Saint-As-tier dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma » lorsque le protocole s'est allégé.

Au printemps, tous les élèves ont pratiqué l'activité de randonnée autour de l'école. Puis à la Jemaye au début de l'automne, les élèves ont participé à une journée randonnée organisée par l'USEP. Cette activité leur a permis de découvrir une nature proche et de tester leur capacité à l'effort sur une longue durée !!

La rentrée de septembre a été marquée par la fermeture de la classe de MS/GS. L'école se retrouve à nouveau dans sa configuration initiale : une classe de GS/CP et une classe de CE1/CE2.

La situation sanitaire ne décourage pas l'équipe pour entreprendre de nombreux projets pour cette nouvelle année scolaire. Nous remercions les parents, l'association « Les Amis du RPI », les mairies de Grignols/Manzac/Jaure et la CCIJS pour nous soutenir humainement et financièrement dans nos actions. Nous remercions également Nicolas,



LE PERE NOËL EST PASSÉ À LA GARDERIE



Bibliothèque

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Lundi matin pour les classes (environ 2 fois par mois par navette directement à l'école)

Un service gratuit de livraison de livres et revues à domicile, a été mis en place les mardis après-midi pour les personnes ne pouvant pas se déplacer à la bibliothèque.

Dans notre réseau de bibliothèques, « Lire au Village » ainsi qu'à la bibliothèque départementale de prêts, nous bénéficions d'un choix de documents très important.

Vous dites à Cathy (à la Poste) ce qui vous aimeriez lire, et Carmen (à la bibliothèque) fera son possible pour vous trouver dans les plus brefs délais ce que vous recherchez. Cathy fera la livraison.

La Poste : 05 53 35 65 62

La bibliothèque : 05 53 03 41 53 (mercredis et vendredis matin)

INFO

Les lecteurs sont inscrits pour une année (renouvelable) et peuvent emprunter à Grignols pour une durée d'un mois :

- 10 livres - 3 documents sonores - 2 vidéos - 5 revues

TARIFS

Adulte/Enfant : GRATUIT

En s'inscrivant à la bibliothèque de Grignols, vous avez la possibilité d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau Lire au village (Coursac, Manzac, Grignols, Jaure).

Le fonds des livres de la bibliothèque est régulièrement renouvelé par une navette de la bibliothèque de Coursac.

Tous les documents du réseau sont visibles sur le site : Lireauvillage.dordogne.fr

- Bib. Grignols : 05.53.03.41.53

bibliotheque.grignols@gmail.com

- Bib. Coursac : 05.53.07.89.10

bibliotheque@coursac.fr



Budget 2021

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Avant d'évoquer 2021, un petit rappel des dépenses et investissements réalisés en 2020 :

LES DÉPENSES 2020

Les dépenses de fonctionnement 2020 ont été substantiellement inférieures aux prévisions.

Les charges de personnel et assimilées :
(salaires et charges sociales)

159 955 €

Les charges à caractère général :
(achat de biens et services, eau, électricité, alimentation, entretien du matériel, assurances,...)

79 478 €

Les autres charges de gestion courante :
(indemnités des élus, service d'incendie, organismes de regroupement, subventions aux associations)

51 396 €

Les intérêts des emprunts :

1 477 €

Les intérêts sur emprunts sont très bas car la commune est très faiblement endettée.

A noter les atténuations de produits (définition page suivante) :

-> Attributions de compensation : 177 592 €

-> FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources) : 25 788 €



Par rapport aux prévisions de dépenses, la commune a économisé 56 162 € sur le fonctionnement.

Pour l'exercice 2020, la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 97 613 € (= Recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement), contre 103 244 € l'an passé.

Soit une capacité d'autofinancement d'environ 16% *

La capacité d'autofinancement (CAF) représente un surplus potentiel de trésorerie

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2020

- Toiture du logement locatif de Bruc (ancien gîte) : 21 825 €
- Aménagements autour du City Stade : 14 698 €
- Locaux sportifs de Bruc (huisseries des vestiaires) : 9 120 €

- Fonds de concours à la communauté de communes : 15 260 € (10 260 € pour les conteneurs semi-enterrés et 5 000 € pour un camion)
- Investissement partagé avec la commune de Montrem pour l'achat d'une tractopelle : 19 500 €

La commune continue de s'équiper et d'économiser pour des projets d'envergure à venir

Budget 2021

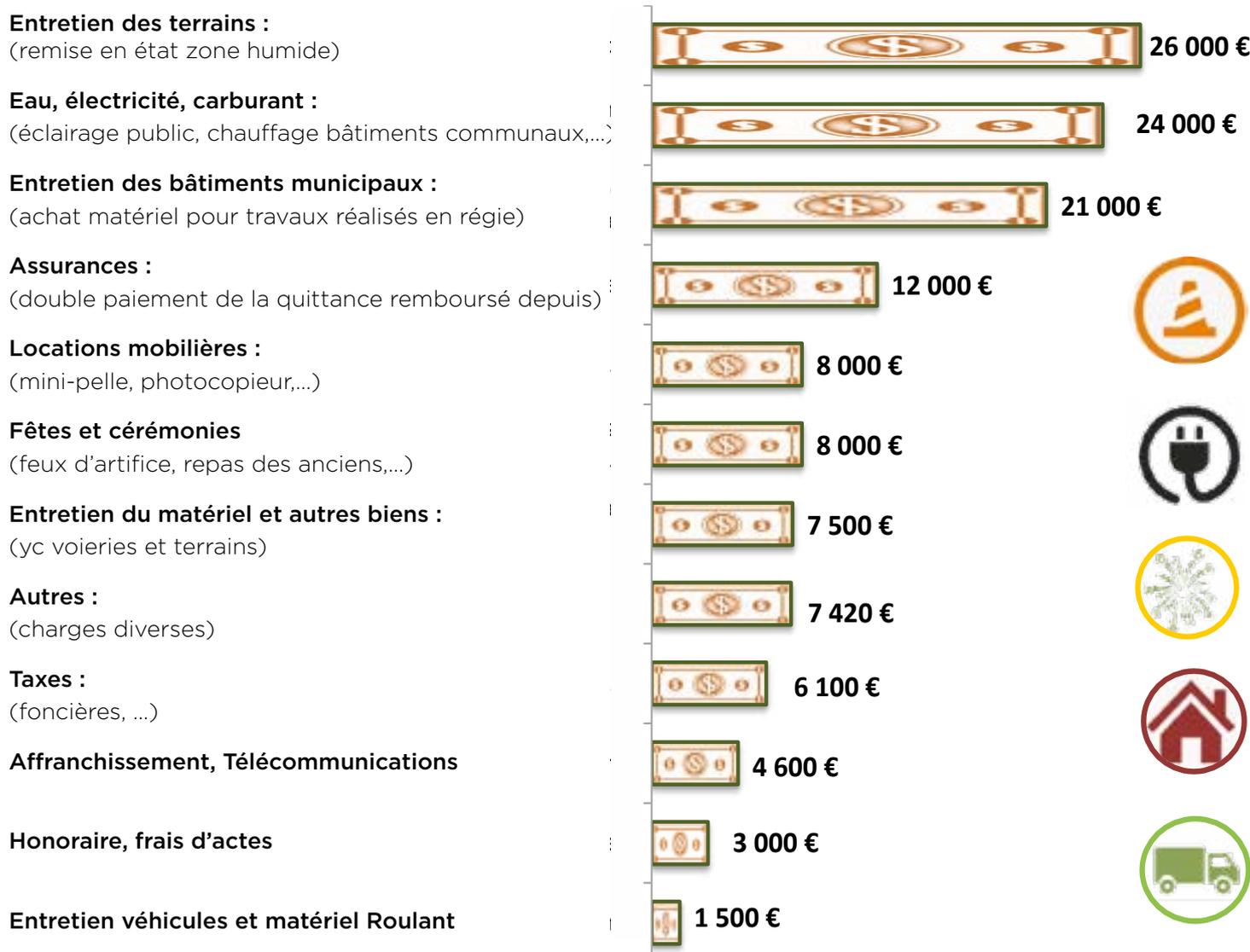
I/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

I.A Les prévisions de dépenses :

Elles sont regroupées en six grands chapitres pour un total de 904 672 €.

1. Les charges à caractère général (129 120 €)

Elles regroupent toutes les prévisions d'achats et de biens et services de la commune réparties comme suit :



Les charges à caractère générale ont connu une hausse significative en 2021 du fait de l'entretien de terrains (remise en état de zones humides) pour 26 000 €.

2. Les charges de personnel (174 607 €)



- Salaires du personnel titulaire : 70 000 €
- Salaires du personnel non titulaire : 45 000 €
- Charges sociales : 59 607 €

Budget 2021

3. Les attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement (177 592 € /an)

Il s'agit du dispositif de reversement des communes au profit de la communauté de communes pour compenser le coût des transferts de compétences (école, voirie et service incendie).

Pour Grignols, cela revient à verser à la CCIVS près de 265 € par habitant (sur la base de 671 habitants - données INSEE 2021 sur l'année 2018).

4. Le reversement au FNGIR (25 788 € /an)

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle et à la nouvelle redistribution du « panier de recettes », l'Etat demande aux communes de reverser une partie de leurs ressources au **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** permettant de compenser les pertes de recettes liées à cette suppression.

5. Les autres charges de gestion courantes et intérêts d'emprunts (66 022 €)

Elles sont réparties comme suit :

- Participation aux syndicats intercommunaux : 13 700 €
- Subventions versées aux associations : 8 000 €
- Intérêts des emprunts : 1 522 €
- Indemnités élus : 33 800 €, dont 5 800 € cotisations sociales
- Cotisation formation : 1000 €

6. Le virement à la section d'investissement (337 543 €)

Ce montant représente le solde prévisible entre les recettes et les dépenses de fonctionnement + l'excédent reporté de 2020. Il est destiné à alimenter le budget d'investissement.

I.B Les prévisions de recettes :

Elles sont également regroupées en grands chapitres pour un total de 904 672 € ; le budget est ainsi équilibré.

1. Les impôts et taxes :

Produit des taxes communales
(habitation, foncière sur le bâti et foncière sur le non bâti)
+ Droit de mutation + Taxe sur les pylônes électriques

2. Dotations et participations :

Diverses dotations et attributions reçues de l'État

3. Les produits des services :

Subvention de la Poste pour le maintien de l'agence postale,
concessions du cimetière, personnel mis à disposition de la CC,...

4. Les autres produits de gestion courante :

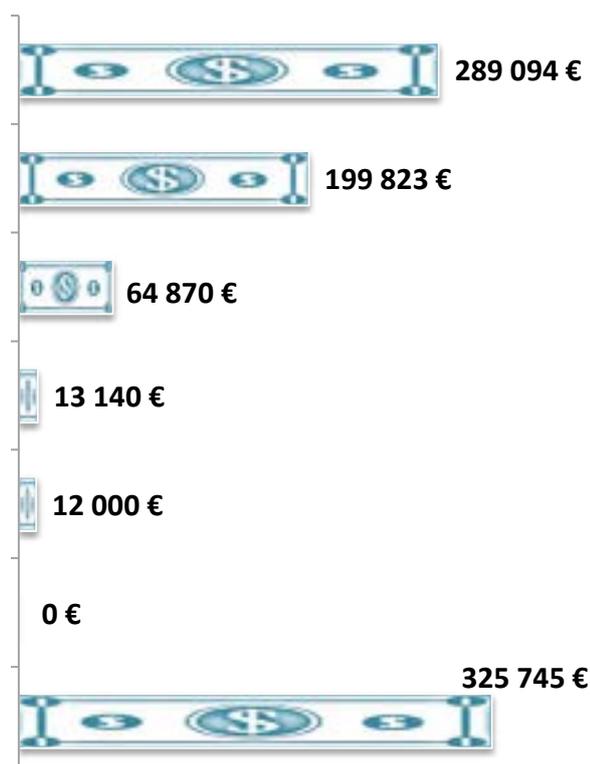
Revenus des immeubles (loyers encaissés par la commune)

5. Autres :

Travaux effectués en régie
(somme initialement prévue en dépense)

6. Autres produits exceptionnels divers :

7. Résultat reporté de l'année précédente :



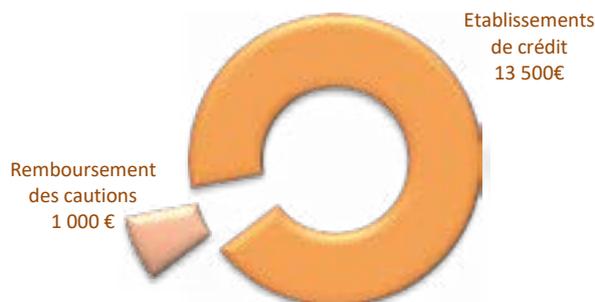
Budget 2021

II/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

Il est organisé en 2 grands chapitres :

II.A Le remboursement des emprunts et dettes (14 500 €)

- Établissements de crédit : 13 500 €
- Remboursement des cautions : 1 000 €



II.B Les opérations d'équipement

Les principaux projets de la municipalité prévus pour l'année 2021 :

Site immobilier * : Achat de site prévu regroupant divers projets de salle polyvalente, ateliers municipaux, MAM, ...

Aménagement Bruc : futur cheminement le long du Vern, terrain de pétanque, aire de camping-car

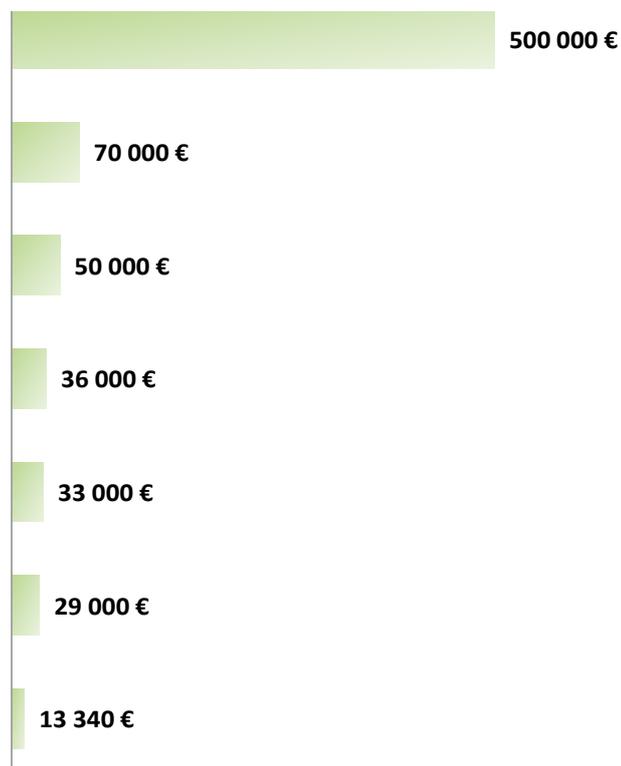
Lotissement Pont Rouge :
Etude préalable

Presbytère :
toiture

Mobilier, matériel :
panneaux de rue, nettoyeur haute pression, ...

Eglise :
toiture

Locaux sportifs de Bruc :
peintures, ...



* Malheureusement, le projet d'achat d'un site sur lequel nous aurions pu réaliser une salle polyvalente, des ateliers municipaux, une Maison d'Assistants Maternelles et peut-être d'autres projets tels qu'une maison des associations, a été avorté suite à la rétractation du propriétaire.



Subventions octroyées *Aux associations en 2020*

ASSOCIATIONS GRIGNOLAISES

Nom de l'association	Président (ou co Présidents)	Somme votée en conseil municipal et attribuée
Amicale Laïque	SENRENS Mireille	500,00 €
Les Amis du RPI	XART Murielle	500,00 €
Foot EGV	GROS Gaél	800,00 €
Mémoire du Comté de Grignols	DOCHE Jean-Pierre GRASSIAN Antoine	800,00 € (pour la Maison du Patrimoine Talleyrand Périgord) 800,00 € (pour la culture)
Coopérative Scolaire		525,00 €
Soit.....		3925,00 € pour les associations de Grignols

AUTRES ASSOCIATIONS

Nom de l'Association	Somme votée en conseil municipal et attribuée
A.D.E.P.A.P.E. (Pupille de l'État)	50,00 €
Secours catholique	70,00 €
Resto du cœur	70,00 €
Tribu Cancer 24	100,00 €
A.F.S.E.P. (Sclérose en plaques)	50,00 €
Prévention Routière	70,00 €
St Astier triathlon	100,00 €
Pays de Beleyme	400,00 €

Par ailleurs, la Municipalité met à disposition des associations de Grignols, la salle des fêtes à titre gracieux.

Les associations de Grignols ont aussi la possibilité de se rapprocher de Cathy, à l'Agence Postale, les mercredis et vendredis de 14h à 17h pour effectuer les photocopies. La municipalité offre la gratuité de 250 copies par an, au-delà elles sont facturées à 15 centimes la copie. Toutefois les associations doivent apporter le papier...

Emplois *d'été*

Cette année encore nous avons renouvelé l'embauche de jeunes de la commune durant la période d'été. Ces étudiants âgés de 18 à 25 ans ont été affectés au service technique, en juillet et/ou août, encadrés par nos agents. Estéban Bento, Maxime Perczynski et Julien Xart ont participé à différents travaux d'entretien de la commune dont le stade, la réfection de la route au hameau Les Landes, nous les en remercions très vivement. Cette opération sera renouvelée l'an prochain, si vous êtes intéressés, pensez à vous inscrire en Mairie.



Associations

EOLIA EVENTS

Les activités d'Eolia Events ont redémarré tardivement suite aux restrictions sanitaires. Mais c'est avec plaisir que nous avons renoué dès le mois de mai avec nos animations et sorties en tout genre. Nous sommes partis à la découverte de Royan, avons organisé de nombreuses fêtes, dont la fameuse fête de l'été sur le thème « Aux portes du désert ». Puis nous avons été assaillis de demandes d'artistes pour apporter humour, joie et bonheur aux petits comme aux grands. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons recueilli la parole d'inconnus qui nous remerciaient, les larmes aux yeux, d'apporter enfin et de nouveau de la légèreté, de la couleur et du rire dans leurs vies.

EOLIA EVENTS - Lieu dit BRUC
Stade de foot
101 route de BRUC
24110 GRIGNOLS

L'essentiel n'est pas toujours où l'on croit...

Un grand merci à toutes les communes qui font appel à notre association pour trouver des professionnels de qualité pour leurs spectacles !

Merci également aux associations partenaires (l'abeille Périgordine, Sanctis Draconis Pétrorcoria, L'âme des armes, Le tricycle enchanté et les amis du RPI).

Nous continuerons, tant que cela sera possible, de promouvoir les arts et les spectacles, de créer du lien, de la convivialité, et à organiser des événements qui remplissent les coeurs de joie et les yeux d'étoiles scintillantes.

Au programme pour ces fêtes, princesses et Père Noël bien sûr !

Présidente : Murielle XART
Trésorier : Yann FORESTIER
Contact : 09 51 65 79 90



L'AMICALE LAÏQUE

2021 a été une année encore touchée par le Coronavirus - pour L'Amicale Laïque nos événements ont été bouleversés le premier trimestre. Nos cours de langues ont continué mais par Zoom; heureusement il y avait des randonnées hebdomadaires, mais la gym, des conférences et sorties prévues ont également été annulées.

ENTENTE CORDIALE

Avec le printemps, nous avons recommencé les cours de français et, pour les étudiants, de rencontrer leurs amis et des professeurs était très important. Les profs ont bien travaillé pour améliorer les compétences en français de leurs étudiants - des britanniques, allemands, hollandais, indonésiens, américains. Un grand remerciement à nos profs: Beatrice Lafon, Hélène Weismann, Corinne Sarfati et Colette Dekens. Elles sont devenues des conseillers aussi pour aider les étudiants avec des démarches administratives, surtout celles associées à Brexit.

Les cours ont recommencé au mois de septembre avec trois groupes apprenant le français et un groupe de français qui apprennent la langue et culture anglaise. Notre équipe de profs a été augmentée par Daniel Jaz et Fiona Hourston.

Nous espérons que le Chatterbox va reprendre en janvier, si le virus ralentit, avec un dimanche matin de tchat en anglais et français, autour d'un café et gâteau fait maison.

EN FORME



Grace à Nicole Becu et les randonneurs de Grignols, il y a toujours des randonnées le lundi matin pour découvrir les jolis bois, hauteurs et vallées de notre commune. Tout le monde est bienvenu; le départ est devant la Mairie à 9h30 en hiver et 9h au printemps.

La gym a recommencé en septembre avec l'animatrice, Laurence, qui nous aide à rester en forme. Les aficionados de gym sont tellement contents de passer les après-midi de mercredi ensemble malgré des muscles qui grognent un peu!

LA VALLÉE

Le Festival de la Vallée est venu à Grignols et l'Amicale Laïque a fait le décor sur le thème de «la cuisine» avec des guirlandes de torchons, des cuillères et fourchettes, et des oeuvres d'art de casseroles et poêles un peu partout dans le bourg. Nous avons aussi tenu un stand de gâteaux et boissons pendant l'après-midi. C'était le retour d'animation dans le village. Jean Luc et son équipe ont bien travaillé pour décorer le bourg.

OCTOBRE ROSE



Comme d'habitude l'Amicale Laïque a participé à «Octobre Rose» avec le conseil municipal. Nous avons fait et vendu beaucoup de gâteaux et crêpes et fait deux pèse-paniers avec les dons des commerçants de Grignols et nos adhérents. Un grand remerciement à Michele Landry, Colette, Marie Hélène, Linda et l'équipe.

Un des paniers a été remis en jeu avec un tirage au sort pendant le repas des seniors du 11 novembre au profit du Téléthon.

2022

Nous avons des idées pour les activités 2022, des sorties, des soirées, des conférences, et nous allons diffuser l'info quand l'avenir deviendra plus clair. Le bureau, conseil d'administration et adhérents de l'Amicale Laïque vous souhaitent une très Bonne Année.



2021 a été une année triste pour notre association avec la mort de Jean-Claude Fauret; il était un adhérent fidèle et consciencieux, qui a organisé beaucoup d'animations; des Lotos, la Fête de la Vigne avec le fameux concours du Meilleur Pineau de Grignols, les randonnées, et aussi le décor pour le Festival de la Vallée. Pour

Jean -Claude c'était important de soutenir l'école et les enfants de Grignols.



Redémarrage des activités de l'association
Après deux années bien troublées :

Saison 2019 - 2020 Arrêt en Mars Championnat figé.

Saison 2020 - 2021 Arrêt en Octobre Championnat annulé.

On redémarre une année que l'on espère normale, pour la saison 2021-2022.

Malheureusement ces deux années vont laisser beaucoup de traces au moins sur deux plans :

Les effectifs avec une chute d'effectif en particulier en senior,

Une situation financière compliquée

Malgré tout, nous avons pu faire un beau tournoi U13 sur le stade de Camille MIRABEL à Grignols en septembre 2020.

Pour les jeunes de l'EGV la saison 2020-2021 a pu redémarrer avec des entrainements uniquement, en Avril 2021, ce qui nous a permis de limiter la perte d'effectif en jeune.

Pour 2021-2022

Deux équipes Seniors A et B

L'ensemble des seniors sont gérés par Cédric FAVEREAU (déjà Coach en 2017-2018), avec l'aide de Nathan TALES, Patrick FIGUERAS et Lois RABES

N'oublions pas l'équipe vétérans qui s'entraîne tous les vendredis soir à Villamblard et qui accueille chaque année de nouveaux joueurs.

Les jeunes : Des ententes obligatoires pour permettre à nos jeunes de jouer à leur meilleur niveau.

- **U 17** en entente avec Neuvic et Limens, cette équipe est gérée par le club de Limens (St Astier Men-signac).

- **U 15** c'est maintenant trois équipes en entente avec Neuvic et Limens, la gestion est faite par l'EGV

- **U15 A** en Régionale 1 le plus haut niveau national pour une équipe de cette catégorie, on continue avec le même groupe depuis les U 11 avec Neuvic, cette année on a pu un peu se renforcer pour aborder ce niveau très compliqué, coach Cédric FAVEREAU

- **U 15 B** en Brassage District Coach Eric SARLANDIE

- **U 15 C** Brassage District

- **U 13** deux équipes en entente avec Neuvic Gestion Neuvic Coach Cyril PIALA.

- U 13 A Brassage Ligue

- U 13 B Brassage District

- **U 11** une équipe EGV Coach Charly FIMBAULT.

Pour les plus petits, nous sommes sur un pôle à Villamblard en **U7** et **U9** avec quelques enfants de moins de 5 ans qui commencent et qui découvrent le foot.

On a encore des retards de licences mais globalement les rentrées d'enfants en U7 sont supérieures à ces deux dernières années. Coachs Julien BERNON et Michel ROBIN.

Malheureusement un manque d'effectifs ne nous a pas permis de continuer l'équipe féminine U11-U13, on espère rebondir dans les années à venir.

Néanmoins nous avons encore beaucoup de filles mais elles sont réparties dans plusieurs équipes U7 à U15.

Comme l'année dernière, l'annulation des festivités estivales et les repas ont des conséquences importantes sur le budget et le fonctionnement de l'association.



Rappel sur l'EGV ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD :

Un accueil de qualité : Label formation de qualité attribué par la FFF :

Label École de foot et École de foot Féminine obtenu en 2018 à renouveler en 2022

180 licenciés normalement mais 150 en 2021-2022.

Des éducateurs, arbitres et dirigeants formés,

Des installations, Merci à la municipalité de Grignols pour l'entretien et la gestion du stade,

Des encadrants et dirigeants :

Julien BERNON, Rémi GRIMALDI Julien BERNON, Michel ROBIN, Éric SARLANDIE, Manu CORNUT, Vincent KERGOAT, Charly FIMBAULT, Cyril PIALA, Cédric FAVEREAU, Arminda RODRIGUES, Stéphane LANCE, Damien FILLOUX en jeunes.

Cédric FAVEREAU, Nathan TALES, Patrick FIGUERAS, Loïc RABES, Fred DIGNAC, Jean Marc LALET, Gaël GROS en séniors

Le club compte dans son effectif un arbitre officiel : Ludovic CUBERTAFON

IMPORTANT : Si votre enfant (garçons ou filles) souhaite pratiquer le football, n'hésitez pas à contacter l'EGV au 06-80-17-35-77, nous acceptons tous les enfants quel que soit leur niveau.

N'hésitez pas à nous contacter

Venez encourager nos équipes sur le stade Camille Mirabel à BRUC et André Dignac à VILLAMBLARD.



LA BIGUE BANDE DE POTES

La Bigue Bande de Potes, association constituée d'une formation musicale, a renouvelé en 2021 ses actions pour animer le village.

Le 17 septembre, soirée cagette et 30 octobre « Octobre rose ».

Les standards de Jazz et Bossa ont été bien appréciés par les personnes présentes.

Espérons que 2022 nous permettra d'intervenir à nouveau dans le village pour apporter un peu de plaisir à nos habitants....



LES AMIS DU RPI : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE NOS ÉCOLES.



Les Amis du RPI toujours présents et motivés pour faire vivre à nos enfants des moments inoubliables aussi bien à l'école en temps scolaire ou extra-scolaire.

Cette nouvelle année scolaire 2021/2022 prévoit à nos enfants énormément de découvertes et de nouvelles aventures pour nos petits écoliers.

Et oui cette année si le covid ne vient pas nous mettre des bâtons dans les roues, nos enfants devraient avoir la chance de partir en classe découverte.

Classe de mer pour les élèves de Grignols et Paris pour les grands de Manzac.

Tout cela sera possible seulement si nos écoles trouvent les fonds nécessaires aux financements.

Et c'est bien pour cela que les associations de parents d'élèves existent même si nous ne sommes pas les seuls à apporter nos aides pour les financements des projets, nous restons un pilier indispensable.

Dans cet objectif-là, nous participons ou organisons des manifestations pour récolter des fonds mais également participons à la vie de nos villages.

En ce début d'année scolaire, les Amis du RPI étaient présents à Manzac pour la journée de la biodiversité et a organisé un après midi...



Les Amis étaient présents pour un Marché de Noël le 28 novembre

A Noël dernier, les Amis du RPI avaient offert un spectacle de fin d'année avec la troupe de Bois et Charbon qui nous avait régalée avec « l'histoire vraie du petit chaperon rouge » nous les retrouverons avec plaisir cette année pour un nouveau spectacle « petits contes pour grand froid ».

Bien d'autres idées et projets devraient voir le jour en 2022 peut être des contes pour la chandeleur ou bien carnaval, les plantations de printemps tombola et cinéma plein air et puis A bientôt en 2022 pour de nouvelles rencontres.

Passez de bonne fêtes de fin d'année et...



MÉMOIRE DU COMTÉ DE GRIGNOLS

Mémoire du Comté de Grignols 2021 : malgré la Covid : reprise de toutes nos activités et développement de « Restaurer l'Homme et le Patrimoine »

A - Reprise de nos actions interactives

I - Reprise de nos deux Festivals

1 - 15^{ème} Festival HisTouArts les 2, 3, 4 Juillet :
« La Guerre des Dames de France » d'Yvonne Bonnamy



- Spectacle réalisé grâce à la convention signée avec Fanny Boisseau Présidente d'IDEALS Théâtre.
- Mise en scène Samantha Grassian
- Costumes d'époques créés par l'atelier couture de Mémoire du Comté de Grignols.

Merci et bravo à Marie-Hélène Forestier et Fatna Sebsab.

Ce spectacle raconte un événement de l'histoire de France où Jean de Grignaux (bâisseurs des parties renaissances du château de Grignols), a tenu un rôle majeur.

Malgré le temps maussade un public impressionné par la féerie du spectacle et la beauté des costumes a chaleureusement applaudi les comédiens et la mise en scène.

2 - 25^{ème} Rencontres du Comté de Grignols les jeudi 12 et Vendredi 13 Août

« Swing sur le Chantier » avec les Mu'Scatt Ramblers



La musique étant très « swinguante » de nombreux spectateurs ont profité de la piste de danse installée, comme d'habitude, au pied du rempart. Avant chacun de ces 2 deux spectacles le public avait, avec plaisir :

- admiré les progrès des travaux de restauration de la Maison Talleyrand Périgord,
- et apprécié le buffet de gourmandises locales.

Merci à la Maison Berano, au Fournil de Grignols, à la Picandine et Rians et à tous nos sponsors...

Merci à tous les bénévoles de l'association qui ont participé à ces succès.

II - Visites Touristiques :

1 - Le 17 juillet, 30 membres de Maisons Paysannes de France et leur Président, intéressés par les techniques de restauration du patrimoine, sont venus découvrir les travaux effectués par MCG, à St. Front de Bruc et à la Maison Talleyrand Périgord.



2 - Le 12 août, visite touristique organisée par l'Office de Tourisme de St. Astier.

15 visiteurs accompagnés par Myriam Mazurie et Marie de Maupas, ont découvert le Castrum de Grignols et les travaux réalisés par MCG en vue de la création du futur musée des « 1000 ans d'histoire des Talleyrand Périgord »



III - Restaurations de la Maison Talleyrand Périgord et travaux extérieurs.

Réalisés avec des artisans agréés M.H. et par chantiers d'insertion sociale.

1 - Réalisation de l'escalier intérieur en bois de fut de chêne, par le menuisier ébéniste Christian Vaudou de Montrem. (photo)

2 - Pose de briquettes à l'ancienne, en fond de cheminée du RDC



- briquettes réalisées dans des moules anciens, par Daniel Piron dans son « atelier du potier » reconstitué au château de Fratteau.

- pose réalisée par Léo Réytier (Service Civique) et des bénévoles en « Atelier Savoir Faire », encadrés par des bénévoles expérimentés de MCG.

3 - Aménagement et entretien des espaces extérieurs

- entretien du jardin avec les NEET (jeunes 16-29 ans) le Chemin encadrés par le Service Civique

- installation des équipements et mobilier en vu des 2 festivals (cités en § I)

4 - Parement de pierres récupérées sur le site, du mur de l'impasse de la Côte chaude

Réalisé par Léo Réytier (Service Civique) aidé et encadré par des bénévoles MCG



IV - Chantiers d'Insertion Sociale et de transmission de savoir faire

MCG a, en 2021, développé des chantiers d'insertion sociale par :

1- Obtention de l'Agrément « Service Civique » : recrutement d'un Service Civique. pour 6 mois

2- Obtention de l'agrément « T.I.G. » (Travaux d'intérêt général)

3- Extension de la convention avec Le Chemin et Chemin Faisant, à des activités diverses, encadrés par des bénévoles MCG :



- préparation des festivals,

- atelier couture (confection des vêtements d'époque des spectacles historiques)

4 - Les « chantiers CDN » (CDN : Centre de déten-

tion de Neuvic) interrompus par la Covid, ayant été considérés comme un succès par les responsables de la pénitencière, des négociations sont en cours avec le CDN pour reprendre les sorties de détenus libérables, dès la fin des confinements.

B - Tout ceci a été possible grâce au soutien matériel (ou) et l'aide financière :

I - des institutions

1 - Municipalité de Grignols : Aide matériel, et subventions de nos animations culturelles et restauration du patrimoine.

2 - CCIVS : soutien financier.

3 - Conseil Départemental : Soutien de nos Festivals par subventions et prêt de matériel (pont lumière pour spectacles).

4 - Conseil Régional : Soutien de nos activités patrimoniales et sociales. Merci à Marina Verhnes pour la mise en œuvre et le financement du DLA par France Active Nouvelle Aquitaine.

II - de sponsors, mécènes et fondations :

1 - Commerçants et entreprises locales de :

- Grignols : l'Auberge du Vern, Le Fournil de Grignols, Maison Berano, Microhelp,

- Jaure : Auberge de Jaure, les Jardins Périgourdiens,

- Neuvic : La Grande Pharmacie, Au Coin Fleuri, Guichard Optique,

- Saint-Astier : Motoculture Atérienne, Boisson électricien et ferronnier, Chaux de Saint-Astier, Picandine et Rians....

- Périgueux Marsac: AVIVA Assurance, Charrière Bois à, Allo Plombier 24,

Et d'ailleurs : Le Bihan C10, Piscine O'Form, Merci à tous de leur fidèle soutien.

2 - Fondation RTE qui aide financièrement notre association pour la deuxième fois

Venez découvrir l'évolution des travaux de la Maison Talleyrand Périgord, en prenant rendez-vous sur : grignols-patrimoine.com, ou :

05 53 03 73 53

et 06 62 59 09 76



Octobre Rose et Téléthon



OCTOBRE ROSE

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Grignols, et l'Amicale Laïque s'unissent pour organiser une petite manifestation en soutien à la promotion du dépistage du cancer du sein.

Cette année, nous avons participé de différentes manières :

- Tenue d'un stand « Octobre rose », chaque vendredi du mois d'octobre de 17h30 à 18h30, durant la vente du marché « Cagette », sous la halle de la Mairie, où nous avons vendu des articles « Octobre rose » (Tee-shirts, casquettes...)

- Le dernier samedi d'octobre, le 30 octobre, dégustations de produits locaux, offerts par nos producteurs de la Cagette, autour d'un apéritif gourmand, ainsi que vente de gâteaux confectionnés gracieusement par des bénévoles. Egalement animation autour d'un panier à peser...

Ces actions ont permis de récupérer la somme totale de 570 euros qui a été reversée au Comité Féminin Dordogne

Merci à tous les bénévoles !



TÉLÉTHON

Lors du repas des anciens du 11 novembre, l'Amicale Laïque avait mis un panier et quelques lots au tirage au sort. **L'achat des numéros par les donateurs a permis de récupérer la somme de 110 €, reversée au téléthon.**

Par ailleurs les cyclistes du club de St Léon ont bravé le mauvais temps pour venir à Grignols le 4 décembre, comme chaque année, boire une boisson chaude et s'alimenter de quelques vitamines.....



Repas *des anciens*



Enfin, tous nos « anciens » de Grignols ont pu se retrouver dans la Salle des Fêtes ce 11 novembre pour le traditionnel repas offert par la Municipalité.

Evidemment le pass sanitaire, les gestes barrière étaient de rigueur... mais cela n'a pas empêché nos invités d'apprécier le déjeuner concocté par l'Auberge du Vern

Cérémonies *Commémoratives*

8 MAI ET 11 NOVEMBRE :

L'HOMMAGE AUX ENFANTS DE GRIGNOLS MORTS POUR LA FRANCE

La situation exceptionnelle liée à l'urgence sanitaire n'a pas permis de mettre en place une cérémonie publique le 8 mai.

Le conseil municipal s'est cependant réuni devant le monument aux enfants de Grignols morts pour la France. Une minute de silence a été observée après le dépôt de gerbe.

La cérémonie de commémoration du 103^e anniversaire de l'armistice de 1918 s'est quant à elle tenue publiquement afin de rendre hommage à tous les morts pour la patrie. Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif offert par la municipalité sous la halle et un banquet.



Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?



Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

• Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

• Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

• Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile...

- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.

- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.

- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

• Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

• **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/espace-professionnels/article/que-faire-des-dechets>). Après la grenaison, les déchets devront être laissés sur place. L'incinération n'est autorisée que sur dérogation.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour signaler la présence d'ambroisie :
<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour plus de renseignements :



Gaëlle GUYOT
 Chargée d'études Santé/Environnement

✉ gaelle.guyot@fredon-na.fr

☎ 06 75 06 62 39

☎ 05 57 01 37 18

📍 Site de Villenave-d'Omon
 71 Avenue Edouard Bourlaux CS 20032
 3882 VILLENAVE D'ORNON

FREDON Nouvelle-Aquitaine est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour conseiller les communes dans le repérage et la lutte contre les ambrosies.

État Civil

NAISSANCES

le 29 Août 2021
Manon VEYSSIERE

le 23 novembre 2021
Réka SEGUER

MARIAGES

le 25 juin 2021
PUJOL Vincent,
Thomas, Pierre
et COZIC Emilie,
Virginie

DÉCÈS

Le 19 janvier 2021
DOCHE Jean Philippe

le 13 février 2021
FAURET Jean Claude

Le 22 février 2021
DUPERIER Gilbert Gérard

Le 3 mai 2021
BONN Robert

Le 1^{er} septembre 2021
LAFFITTE Charles, Paul

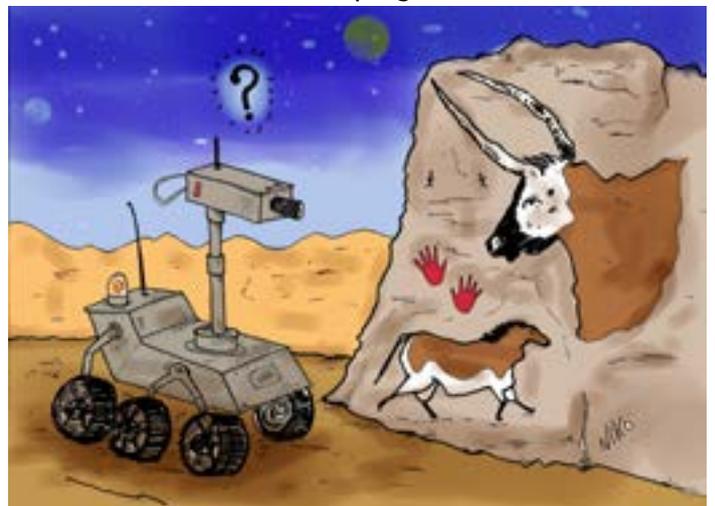
Le 27 décembre 2021
FAURE Marc

Dessins Humoristiques

Fermeture d'une classe à Grignols



Découverte de roches périgourdines sur Mars



Grignols, au coeur du Périgord



Patrick GUEYSSET,
maire de Grignols,
et son conseil municipal

Vous présentent
leurs meilleurs voeux
pour l'année 2022



«Merci à Nicolas, Chloé et José
pour ce plaisir des yeux...»